

Image not found or type unknown



Intimidation suite promotion

Par **Chrysalide bleu vert**, le **23/01/2022 à 08:08**

Bonjour

J ai postulé dans l association ou je travaille sur un poste de coordination , poste que j ai obtenu en mars 2021 suite à un recrutement dans les règles de l art.

Aujourd'hui sans argument des administrateurs remettent en cause ma promotion car ils sont en opposition avec le président.

Il arrive la même chose à une collègue.

Que devons nous faire alerte cse ou plainte pour intimidation...

Je suis perdue.

Merci

Anonymisation

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2022 à 08:58**

Bonjour

Intimisation ! Vous pourriez contacter l'inspection du travail.

<https://drets.gouv.fr/>

Par **Chrysalide bleu vert**, le **23/01/2022 à 09:49**

Que pourront ils faire ?

Par **Prana67**, le **23/01/2022 à 13:53**

Bonjour,

Pouvez vous donner des exemples concrets de comment ces administrateurs remettent en cause votre promotion ?

Et quel est le rapport entre votre promotion et le fait que des administrateurs ont un désaccord avec le président ?

Par **Chrysalide bleu vert**, le **23/01/2022 à 15:05**

Parce que sur le recrutement ils étaient trois à me recruter : deux pour le président et la drh et un contre parce directeur de service il voulait un salarié extérieur .

Aujourd'hui on reproche au président d avoir participé au recrutement de mon poste et d autres postes, pourtant ceux sont ses prérogatives de président

Par **Prana67**, le **24/01/2022 à 09:01**

Donc il y a plutôt un litige interne qui concerne le fonctionnement de l'association.

Si vous avez un CSE ce serait peut être bien que cette question soit mise à l'ordre du jour pour que tout le monde soit d'accord sur le fonctionnement de l'assoc.

Dans le titre vous parlez "d'intimidation". Je ne vois rien de tel dans ce que vous décrivez.